

*à M. Salomon Reinach  
respectueux hommage*

*Ch. Samaran*

REVUE  
DES  
ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA  
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

EN MARGE DU « ROMANUS » DE VIRGILE  
(Vat. 3867)

PAR  
CH. SAMARAN

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION  
« LES BELLES LETTRES »

95, BOULEVARD RASPAIL (VI<sup>e</sup>)

LIBRAIRIE ANCIENNE  
HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS (VI<sup>e</sup>)

1929

Bibliothèque Maison de l'Orient



151057

## EN MARGE DU *ROMANUS* DE VIRGILE (Vat. 3867)

Des quatre manuscrits ou fragments de manuscrits de Virgile en capitales conservés à la Bibliothèque du Vatican<sup>1</sup>, deux, l'*Augusteus* et le *Romanus*, se trouvaient au moyen âge à l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Il serait intéressant de savoir à quelle époque et dans quelles circonstances ils ont été mutilés, le premier surtout dont il ne reste plus que quelques feuillets, et dans quelles mains ils ont passé avant d'entrer à la Bibliothèque Vaticane, l'un, l'*Augusteus*, dans la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, l'autre, le *Romanus*, dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup>.

Les feuillets préservés de l'*Augusteus* étaient déjà au xvi<sup>e</sup> siècle à l'état de *dissecta membra*. Les quatre qui sont aujourd'hui au Vatican avaient été recueillis par Claude Dupuy qui les garda un certain temps, puis finit par les offrir (les deux premiers d'abord, puis les deux suivants), en échange de divers services d'ordre littéraire, au célèbre helléniste Fulvio Orsini en 1574 et 1575. Aucun de ces feuillets ne porte de cote de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis, mais le témoignage de Dupuy sur la provenance est formel et peut nous suffire en l'absence de tout catalogue de la librairie de Saint-Denis au moyen âge : « Illa folia,

1. Ces quatre manuscrits sont l'*Augusteus* (Vat. 3256), le *Vaticanus* (Vat. 3225), le *Romanus* (Vat. 3867) et le *Palatinus* (Vat. Pal. 1631). L'étude de ces quatre manuscrits est aujourd'hui facilitée par les excellentes reproductions, parfois complètes, qui ont été données depuis trente ans par les soins de l'administration de la Bibliothèque du Vatican. Voici, dans l'ordre de parution, l'indication de ces reproductions : 1° *Fragmenta et picturae Virgiliana codicis latini 3225*. Rome, 1899, 38 p. et 156 pl. in-4° (*Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, t. I). — 2° *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii Romanus audit*. Rome, 1902, xxiv p. et 35 pl., dont deux en couleurs, in-fol. carré (même collection, t. II). — 3° *Codicis Vergiliani qui Augusteus appellatur reliquiae quam simillime expressae ad Vergili natalem M M celebrandum qui erit id. oct. M D CCCC XXX Bibliotheca Vaticana contulit. Praefatus est Remigius Sabbadini*. Aoste, 1926, 3 p. et 15 pl. in-fol. (même collection, t. XV). On trouvera dans cette plaquette non seulement les quatre feuillets du Vatican, mais aussi les trois de Berlin et le feuillet, déjà donné en fac-similé au trait par Mabillon, qui se trouvait au xvii<sup>e</sup> siècle chez les Le Pelletier de Rosanbo. — 4° La reproduction du *Palatinus* est annoncée et paraîtra incessamment.

dit-il, olim in monasterio gallico sancti Dionysii fuerunt, nunc autem tanquam Sybyllae folia passim dispersa sunt. » Ce passage est tiré d'une lettre adressée par Dupuy à Giovanni-Vincenzo Pinelli, un Italien qui lui servait d'intermédiaire avec Orsini. Celui-ci légua les fameux feuillets à la bibliothèque du Vatican, où ils sont depuis l'année 1600<sup>1</sup>.

L'histoire du *Romanus*, volume de 309 feuillets, décoré de peintures, est plus complexe<sup>2</sup>.

Nous savons le plus positivement du monde qu'il était à Saint-Denis au XIII<sup>e</sup> siècle. Il porte, en effet, au folio 4 la mention *Iste liber est beati Dionisii* en écriture de cette époque et de la même main, selon toute apparence, que les mentions analogues relevées autrefois sur divers manuscrits de la Bibliothèque nationale par Léopold Delisle<sup>3</sup>. En outre, on lit au dernier feuillet

✠ 901

(fol. 309 v<sup>o</sup>) l'inscription suivante :

qui rappelle les cotes mises sur les volumes de Saint-Denis à une époque

que les paléographes comme L. Delisle, M. Chatelain et autres estiment être le XIII<sup>e</sup> siècle.

M. de Nolhac, dans son article sur les *Peintures des manuscrits de Virgile* (*Mélanges*, IV, 1884, p. 317), M. É. Chatelain (*Paléographie des classiques latins*, notice de la planche LXV) et le P. Ehrle, dans sa préface à la reproduction précitée, impriment cette inscription comme s'il s'agissait de chiffres arabes : + 901. M. de Nolhac parle même explicitement d'une « ancienne cote

1. Sur tout cela, voir P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 85-86 ; cf. R. Sabbadini, Préface à la reproduction précitée de *l'Augusteus*, p. 3. M. de Nolhac cite parmi les intermédiaires entre Claude Dupuy et Fulvio Orsini « un certain » Guido Lolgi. Ce personnage est connu. Il résidait à Paris comme envoyé du duc de Modène. Sa correspondance, conservée aux Archives d'État de Modène, pourrait renfermer des détails intéressants sur ces tractations.

2. Le *Romanus* a été décrit bien des fois. Voici, dans l'ordre chronologique, l'indication des principaux ouvrages où l'on trouve les renseignements les plus complets sur les particularités extérieures de ce manuscrit : B. de Montfaucon, *Diarium italicum*, 1702, p. 277. — [Bottari], *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, 1741, p. vi. — [A. Mai], *Virgilio picturae antiquae ex codicibus Vaticanis*, 1835. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. V, 1823, pl. LXV. — Ribbeck, *Prolegomena critica*, 1866, p. 226. — P. de Nolhac, *Les peintures des manuscrits de Virgile*, dans *Mélanges de l'École de Rome*, t. IV, 1884, p. 318, et *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, dans *Notices et Extraits*, t. XXXV, 1896, p. 683-791. — É. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. LXV. — [Ehrle]. Préface de la reproduction partielle citée plus haut.

3. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 200 sqq.

en gros chiffres ». Mais, outre qu'il est peu vraisemblable de rencontrer au XIII<sup>e</sup> siècle une cote en chiffres arabes, il est étrange 1<sup>o</sup> que la croix précède la cote au lieu de la suivre ou, parfois, de la surmonter, comme nous le voyons dans tous les volumes de Saint-Denis que nous connaissons<sup>1</sup>, 2<sup>o</sup> que cette cote soit placée au dernier feuillet du manuscrit au lieu de l'être au premier, comme c'est le cas pour tous les autres manuscrits de Saint-Denis.

La solution est fort simple. Le P. Ehrle, dans son introduction à la reproduction du *Romanus*, s'est bien rendu compte que la lettre qui suit la croix a la forme d'un G renversé, mais l'idée ne lui est pas venue que l'inscription doit être lue retournée, ce qui, au lieu de +90I, donne IOG+. Qu'est-il arrivé? Une distraction du commis-bibliothécaire de Saint-Denis qui, ayant ouvert le *Virgile* à l'envers, a inscrit la cote à la dernière page au lieu de l'inscrire, comme il le faisait habituellement et comme il aurait dû le faire, à la première, suivant, d'ailleurs, sur ce point, l'exemple de celui de ses prédécesseurs qui y avait écrit la mention : *Iste liber est ecclesie beati Dionysii in Francia*.

L. Delisle ne fournissait pas, il est vrai, d'exemples de cotes de Saint-Denis formées de trois lettres au lieu d'une ou de deux que l'on rencontre plus communément, comme il est aisé de le comprendre. Ce système de cotation consiste en effet à utiliser les lettres de l'alphabet une à une d'abord, deux à deux et trois à trois ensuite, etc. Il existe cependant au moins un autre manuscrit de Saint-Denis dont la cote est formée de trois lettres suivies de la croix. C'est le manuscrit 2706 du fonds latin de la Bibliothèque nationale qui contient le Commentaire de saint Augustin sur la Genèse. On peut y voir au folio 1 l'inscription ci-contre, qui est tout à fait du même type que celle du *Romanus* et où le dessin des deux G est exactement semblable à celui du G unique de la cote du *Romanus*<sup>2</sup>.



Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le *Virgile* à pein-

1. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 200 sqq.

2. Une page de ce manuscrit a été reproduite par M. É. Chatelain (*Uncialis scriptura*, pl. LXXXIX); cf. *Explanatio tabularum, pars altera*, 1900, p. 159-160. La cote de Saint-Denis y est relevée.

tures était à Saint-Denis au XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'y trouvait très probablement encore, en tout cas en France, au siècle suivant, et même au début du XV<sup>e</sup>. Il porte en effet, tout en haut du même feuillet 309 v<sup>o</sup> et dernier, une autre inscription peu lisible, mais où l'on peut cependant déchiffrer : *Iste liber est ecclesie beati Dyonisiü in Francia*, dont l'écriture paraît être du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Et de plus on y remarque de loin en loin des annotations ou des réflexions comme la suivante : *Vechy comme lez gens, lez quieux estoient en la mer, estoient es tourmentez pour le pechié d'une seule, ch'est a savoir Juno*<sup>2</sup>, dont le libellé et l'écriture trahissent un auteur picard écrivant vers la fin du règne de Charles VI.

Dès lors, les documents que nous possédons sur l'histoire du *Romanus* ne nous apprennent plus qu'une chose. C'est que, en 1475, il se trouvait à la Bibliothèque Vaticane, bon premier des quatre manuscrits de Virgile en capitales dont elle s'enorgueillit aujourd'hui<sup>3</sup>. Le 15 septembre, le bibliothécaire Platina le prêtait à Julien de La Rovère, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens<sup>4</sup>, le futur Jules II, et quelques années plus tard le célèbre humaniste Ange Politien le consultait à son tour au Vatican<sup>5</sup>.

Il y a donc un trou d'un bon demi-siècle dans l'histoire du *Ro-*

1. Cette inscription est tout à fait semblable, comme libellé, écriture, abréviations et dimensions, à celle que nous voyons, par exemple, au Cartulaire blanc de Saint-Denis du XIII<sup>e</sup> siècle, dans lequel se trouvent transcrits, de la même main qui a écrit le reste du volume, des actes du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (Arch. nat. LL, 1157, p. 932). M. de Nolhac (*Mélanges*, t. IV, 1884, p. 317) dit avoir vainement cherché dans le *Romanus* cette inscription, signalée pourtant dès 1741 par Bottari qui avait, du reste, lu *S. Sionis* ou *S. Simnis* au lieu de *b. Dyonisiü* (*Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, in-fol., p. vi) et reproduite avec une exactitude suffisante par Séroux d'Agincourt dans son *Histoire de l'Art*, t. V, pl. lxxv. Elle y est cependant, mais tout en haut du feuillet, et très effacée. Elle avait, d'ailleurs, été cachée (Ehrle, *Praefatio*, *loc. cit.*).

2. Montfaucon (*Diarium italicum*, 1702, p. 277) donne une bonne transcription (lire seulement *es tourmentez* au lieu de *tourmentes*). La reproduction en a été donnée par Séroux d'Agincourt, *loc. cit.* Il y a quelques inexactitudes dans Nolhac (*Mél.*, t. IV, 1884, p. 316, note 1) et dans la Préface à la reproduction de 1902 (en particulier *contre* au lieu de *comme*).

3. L'*Augusteus* et le *Vaticanus* n'y entreront qu'en 1600, le *Palatinus* en 1622 (Nolhac, *Mélanges*, t. IV, 1884, p. 318).

4. « Ego Platyna commodavi R<sup>mo</sup> D. Juliano, car. S. Petri ad Vincula, Virgilium antiquum in majusculis corio copertum sine tabulis, die XV septembris 1475. — Restitutus est » (Müntz et Fabre, *La bibliothèque du Vatican au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 272). Le *Romanus* figure dans le catalogue de la bibliothèque du Vatican rédigé sous Sixte IV par le même Platina avec l'indication suivante : « Virgilius in majusculis. Ex membr. in albo. rubeo reinquinternatus B. »

5. *Opera*, Bâle, 1553. *Liber miscellaneorum*, cap. 71, p. 282.

*manus*. De quels éléments disposons-nous pour essayer de combler cette lacune? Ils sont, me semble-t-il, au nombre de trois : deux négatifs, un positif. Les deux éléments négatifs sont : 1° l'absence complète dans le *Romanus* d'une autre cote, en chiffres romains celle-là, dont tous les volumes de la bibliothèque de Saint-Denis furent pourvus au xv<sup>e</sup> siècle, sans qu'il soit possible de préciser la date exacte<sup>1</sup>. A défaut de renseignements que ne fournissent pas les archives de l'abbaye, il faudrait, pour arriver à une précision, retrouver un manuscrit de Saint-Denis écrit à une date bien fixée du xv<sup>e</sup> siècle, et les recherches que j'ai faites sur ce point n'ont pas abouti; 2° Le *Romanus* ne figure pas dans le Catalogue de la bibliothèque du Vatican rédigé au début du pontificat de Calixte III (1455) (Müntz et Fabre, *la Bibliothèque du Vatican au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 48 et suiv.).

L'élément positif, c'est la présence au folio 78<sup>v</sup>, à la page où commence l'*Énéide*, et en pleine marge supérieure, d'un nom français écrit d'une belle et grande écriture gothique et qui ne s'explique guère que comme une marque de propriété placée bien en évidence :

Jean Courtoys

Tous les paléographes estiment que l'écriture en est des environs de 1450<sup>2</sup>.

Mais qui est ce Jean Courtoys? Il y a longtemps qu'on se l'est demandé, surtout, naturellement, parmi les érudits français. Montfaucon, qui avait vu à Rome en 1698 le *Virgile* de Saint-Denis et fort exactement reconnu son origine, note bien dans son *Diarium italicum* ce nom de Courtois, qui ne lui dit rien<sup>3</sup>. En 1741, Bottari complète Montfaucon, en indiquant que la mention porte, non *Courtois* tout court, mais *Jean Courtois*<sup>4</sup>. Il n'a,

1. Ces cotes du xv<sup>e</sup> siècle se composent de deux chiffres romains. Le premier indique la section; le second l'ordre numérique dans le classement général. Par exemple II. V<sup>e</sup> XX = 520<sup>e</sup> article de la Bibliothèque compris dans la 2<sup>e</sup> section, ou la 2<sup>e</sup> tablette, ou le 2<sup>e</sup> pupitre.

2. Ehrle, Préface à la reproduction de 1902, p. x.

3. Paris, 1702, p. 277 : « Alio quoque loco legitur Courtois. »

4. *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae ex Bibliotheca Vaticana*, p. vi.

lui non plus, aucune identification à proposer. Même silence en 1825 chez Séroux d'Agincourt, qui prend seulement la peine de reproduire au trait, avec assez d'exactitude, les mentions du *Romanus*, parmi lesquelles celle qui nous occupe<sup>1</sup>.

C'est dans le troisième quart du xix<sup>e</sup> siècle, à l'époque où les travaux de Ribbeck avaient de nouveau attiré l'attention sur les manuscrits les plus anciens de Virgile<sup>2</sup>, que Jules Labarte, auteur d'une *Histoire des arts industriels*<sup>3</sup>, a risqué une hypothèse. Le Jean Courtois du *Romanus* pouvait, pensait-il, être cet émailleur limousin qui, précisément, avait illustré de sujets tirés de l'*Énéide* un grand nombre de ses beaux vases.

Mais cette identification était inadmissible, car, d'une part, ce Jean Courtois vivait au xvi<sup>e</sup> siècle, alors que la mention du *Romanus* semblait dater au plus tard du milieu du xv<sup>e</sup>, et, de l'autre, le manuscrit se trouvant déjà à Rome en 1475, il aurait fallu admettre que l'émailleur était allé le consulter en Italie, ce que rien n'autorise à supposer. Aussi est-ce avec raison que M. de Nolhac a rejeté cette conjecture dans son article sur les *Peintures des manuscrits de Virgile* paru en 1884<sup>4</sup>. Mais il n'a, quant à lui, aucun indice sur la personnalité du véritable Jean Courtois.

Depuis lors, en 1902, le P. Ehrle, alors préfet de la Bibliothèque Vaticane, a donné une description minutieuse du *Romanus* en tête de la reproduction partielle du manuscrit qui forme le tome II des *Codices e Vaticanis selecti*. Il n'a pas manqué d'être frappé, comme la plupart de ses devanciers, de la présence insolite de cette signature, dont l'auteur lui est totalement inconnu<sup>5</sup>.

Il y a eu cependant, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, un Français et, qui plus est, un haut dignitaire de l'abbaye de Saint-Denis, qui portait le nom de Jean Courtois.

Voici, brièvement indiqués, les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur ce personnage.

Jean Courtois naquit à Paris à la fin du xiv<sup>e</sup> ou dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle. Il fit profession dès son jeune âge à l'abbaye de Saint-Denis et y apprit le service religieux. Puis il

1. *Histoire de l'Art*, t. V, loc. cit.

2. Ribbeck, d'ailleurs, dans ses *Prolegomena critica*, décrit le *Romanus*, mais sans faire allusion à Jean Courtois.

3. 2<sup>e</sup> édition. 1873, t. II, p. 159.

4. *Mélanges de l'École française de Rome*, t. IV, p. 316.

5. *Op. cit.*, p. x : « Nomen quod plane ignotum est ».

fut mis aux écoles de l'Université de Paris, où il étudia à la Faculté des arts et à la Faculté de décret<sup>1</sup>. Vint la terrible année 1418, où Armagnacs et Bourguignons se massacrèrent dans Paris. Le jeune Courtois regagna alors son monastère, tandis que bon nombre de religieux profitaient des circonstances pour « s'absenter ». Il y fit carrière. D'abord prieur de Saint-Gervais, puis procureur de l'abbaye, puis prieur d'Argenteuil, il obtint enfin la charge de grand-prieur, la plus importante après celle d'abbé<sup>2</sup>. Désormais, Jean Courtois pouvait prétendre à devenir abbé à son tour.

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. Le 16 janvier 1440, Guillaume de Farréchal, abbé de Saint-Denis, vint à mourir<sup>3</sup>. Comme plus haut dignitaire de l'abbaye, Jean Courtois lança les convocations requises pour procéder, le 14 mars suivant, à l'élection d'un nouvel abbé dans la forme prescrite par la Pragmatique Sanction de Bourges en vigueur depuis 1438 dans le royaume de France.

Au jour fixé, l'assemblée se réunit. Courtois proposa à son choix le prieur de Chaumont, mais ne fut pas suivi. On passa alors au vote, deux candidats paraissant devoir rallier le plus grand nombre de suffrages : Philippe de Gamaches, ancien professeur de Saint-Denis et abbé de Saint-Faron de Meaux, et Jean Courtois lui-même.

Il y avait trente-huit électeurs, mais sept ayant envoyé procuration, quatre ayant été arrêtés par le lieutenant du capitaine de Corbeil alors qu'ils étaient allés « aux ordres » à Meaux, — cela, s'il faut en croire Courtois, à l'instance et pourchas de son rival, — vingt-sept présents restaient, ayant voix au chapitre.

Quel fut au juste le résultat du scrutin ? Il est difficile de le savoir, car nous ne sommes renseignés sur ce point que par les avocats de Gamaches et de Courtois, autant dire par les candidats eux-mêmes.

1. J'ai vainement cherché le nom de Jean Courtois dans les listes de gradués publiées par Marcel Fournier dans sa *Faculté de décret* et par Denifle et Chatelain (*Chartularium Universitatis Parisiensis*).

2. Ces renseignements sont tirés de la plaidoirie prononcée au Parlement de Paris par Jean Rapiout, avocat de Courtois, au cours du grand procès dont il va être question (Arch. nat., X<sup>1</sup>A 4798, fol. 321 v<sup>o</sup>-323, 21 mars 1441). On peut les contrôler en partie au moyen de ce qui reste des archives de l'abbaye. C'est ainsi que Courtois ne paraît pouvoir être grand prieur qu'à partir de 1437. Le 15 juillet de cette année, c'est encore Audry Pellerin qui occupe cette charge (LL 1212, fol. 70).

3. Arch. nat., LL 1212, fol. 85 v<sup>o</sup>.

D'après Courtois, treize voix se seraient portées sur son nom, dix ou onze sur celui de Gamaches, les autres voix s'étant égarées sur divers noms. Mais pour Gamaches, la partie était égale, lui-même ayant obtenu, assurait-il, douze suffrages certains et Courtois se targuant d'une voix au moins qui ne pouvait se produire, l'opinant n'ayant pas « célébré » le matin et n'étant pas, par conséquent, canoniquement en règle.

Quant aux votes par procuration, étaient-ils ou non valables? Et les électeurs qui avaient été empêchés de se rendre à l'assemblée comme ils le désiraient, pour qui auraient-ils voté?

Courtois cependant sortit élu du chapitre; il fut « élevé » et on chanta *Te Deum* en son honneur<sup>1</sup>.

Mais Philippe de Gamaches ne se tint pas pour battu. Il porta l'affaire devant le Concile qui siégeait alors à Bâle. Des commissaires furent nommés; ils firent un rapport, aux termes duquel le Concile confirma, le 17 août 1440, l'élection de Courtois qui eut sa « permission » en octobre. Pendant ce temps, Gamaches, voyant que le concile ne lui était pas favorable, s'était retourné du côté du pape. Celui-ci, pour faire pièce au concile et parce que la Pragmatique Sanction n'existait pas à ses yeux, cassa l'élection de Courtois et reconnut celle de Gamaches.

Dès lors, c'est entre les deux concurrents une lutte à outrance, et presque les armes à la main. Le 14 octobre 1440, jour où Courtois faisait lire ses bulles en chapitre, frère Pierre Dupont, partisan de Gamaches, fit venir des gens d'armes qui prirent les bulles et les « cuidèrent » déchirer. L'un d'eux même renia Dieu, paraît-il, que « s'il pouvoit trouver Courtois hors, il le tueroit ». Le 10 janvier 1441, Courtois fit son entrée, accompagné de gens d'état. Mais des religieux à la dévotion de Gamaches ôtèrent les cordes des cloches et rompirent les orgues pour qu'on ne pût ni sonner ni jouer. Le 19 février, ce fut au tour de Gamaches de

1. Renseignements fournis par les avocats Jean Rapiout, plaidant pour Courtois, et Jouvenel, plaidant pour Gamaches, au cours des audiences des 21 mars, 20 et 27 avril 1441 (Arch. nat., X<sup>1</sup>A 4798, fol. 321 v<sup>o</sup>-323; fol. 333 v<sup>o</sup>-335, et 338-340). Ces documents ont été connus et sommairement analysés par N. Valois (*Hist. de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, p. xcvi, xcviij, cxx, cxxij), mais cet érudit a cru qu'il s'agissait de Saint-Faron de Meaux, et non de Saint-Denis. Doublet, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, ne fait aucune allusion à Courtois, mais Félibien (p. 352) retrace brièvement son différend avec Philippe de Gamaches. De même le nécrologe rédigé au xviii<sup>e</sup> siècle par Dom Thomas (Bibl. nat., fr. 8600, p. 14).

prendre possession. Des hommes d'armes gardaient le trône abbatial; l'un d'eux même aurait poussé l'insolence jusqu'à s'asseoir dessus en attendant l'abbé. Gamaches envoie demander à Courtois les clés du celier. Celui-ci refuse. Alors les huis sont rompus, les serrures arrachées, les caves pillées. En trois ou quatre jours, on but, paraît-il, quatre queues de vin, et du meilleur. Gamaches suspend Courtois *a divinis*. On en vient aux voies de fait. Frère Jean Borcel saisit Courtois par son froc, tirant si fort qu'il le déchire, tandis qu'un autre moine le prend par les cheveux.

Courtois en appelle alors au Parlement pour cas de saisine et de « novelleté ». L'affaire est inscrite au rôle à la Chambre du conseil et longuement plaidée, au cours de trois audiences, les 21 mars, 21 et 27 avril 1441, chacun des avocats s'efforçant de démontrer que son client a été justement et canoniquement élu *a majori et saniori parte conventus*. En attendant que les parties produisent mémoires par écrit et s'exhibent l'un à l'autre leurs bulles, quatre religieux, Jean Chartier, l'historiographe de France, Pierre de Hellé, Pierre Dupont et Jean Tonnelier sont commis de par le roi au gouvernement du temporel de l'abbaye<sup>1</sup>. Puis l'affaire suivit son cours ordinaire, entre procureurs et juges commissaires<sup>2</sup>, et pendant près de deux années encore il y eut deux abbés de Saint-Denis, comme il y avait deux papes.

Enfin, le 19 février 1443, une transaction intervint, un accord — c'est l'expression juridique du temps — qui mit fin au scandale.

Jean Courtois abandonnait ses prétentions, mais se faisait payer son renoncement le plus cher possible. Il continuerait, bien entendu, à jouir par provision de l'office de grand prieur « comme lorsqu'il y a abbé paisible », étant exempt en toutes choses de tous abbés et prieurs de Saint-Denis. Il aurait logis suffisant en l'abbaye, ainsi qu'au collège Saint-Denis à Paris, avec deux religieux à son choix pour demeurer avec lui. Il jouirait en outre des prévôtés de Toury en Beauce et de Beaune-la-Rollande en Gâtinais. Quant à ses partisans, ils exigeait qu'ils ne fussent inquiétés en aucune façon<sup>3</sup>.

1. Arch. nat., LL 1212, fol. 89 v°; cf. fol. 92 v°.

2. *Ib.*, X<sup>1</sup>A 1482, fol. 172 r° (17 juillet 1441), fol. 227 v° (30 janvier 1443); fol. 229 et v° (13 février 1443)

3. Arch. nat., X<sup>1</sup>c 164A, n° 32 et 33, l'une des deux pièces étant la minute de l'autre.

Jean Courtois ne paraît pas avoir eu une longue vieillesse<sup>1</sup>. Il mourut le 14 juillet d'une année qui paraît être 1445, s'il faut en croire le nécrologe relativement moderne (xviii<sup>e</sup> siècle) d'un nécrologe de Saint-Denis, compilé par un religieux, Dom Thomas, d'après les archives de l'abbaye<sup>2</sup>. Chose curieuse, son nom ne figure pas au nécrologe original de Saint-Denis que nous possédons assez complet pour cette époque, mais qui fait surtout mention, il est vrai, des décès survenus dans l'abbaye même<sup>3</sup>.

Telle est l'histoire de Jean Courtois, abbé manqué de Saint-Denis.

Que ce soit lui qui ait mis son nom sur le *Romanus*, je ne puis en fournir la preuve irréfutable, car je n'ai pu retrouver d'autre signature de lui. Mais il me semble qu'il serait difficile de proposer une conjecture plus vraisemblable.

Que par ailleurs ce nom, placé en évidence sur le manuscrit, soit l'indice que Jean Courtois se l'était tout simplement approprié, ce que nous savons de ce qui se passait à l'abbaye de Saint-Denis à cette époque est bien fait pour nous incliner à le croire.

Depuis 1418, en effet, la malheureuse abbaye était en proie à toute sorte de malheurs. Cette année-là, une terrible épidémie de peste ayant enlevé l'abbé Philippe de Villette et trente-sept de ses religieux<sup>4</sup>, la plupart des autres moines avaient fui le monastère, livré dès lors au désordre. Jusqu'au retour victorieux de Charles VII, qui y fit son entrée en 1436, l'abbaye fut l'un des enjeux de la lutte entre la France et l'Angleterre. Saint-Denis fut repris aux Anglais en 1429<sup>5</sup>. Au cours de l'année 1435, au dire

1. Dans le nécrologe de Saint-Denis rédigé par Dom Thomas au xviii<sup>e</sup> siècle (Bibl. nat., fr. 8599, p. lxxi), Jean Courtois est mentionné comme étant prieur de Saint-Denis-de-l'Estrée en 1444. Je n'ai pu trouver confirmation de cette indication.

2. Bibl. nat., ms. fr. 8600, p. 14 (t. II du Nécrologe rédigé en 1760). Cette indication est confirmée par le fait que, dès le 18 janvier 1446, nous voyons que la charge de grand-prieur est passée en d'autres mains, celles d'Anceau Lalaise (LL 1212, fol. 116 v<sup>o</sup>).

3. Arch. nat., LL 1320.

4. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. VI, p. 272 et suiv. Cf. Arch. nat., LL 1320 (Nécrologe de Saint-Denis), fol. 8 v<sup>o</sup>.

5. Jean Chartier, *Chronique française*, éd. Vallet de Viriville, ch. 58; cf. *Chronique latine*, éd. Samaran, ch. 59. L'abbé lui-même et ses religieux avaient dû monnayer certaines pièces de leur trésor, une partie de la châsse de saint Cucuphat, quatre burettes d'argent, trois calices d'argent doré et émaillé (acte du 15 juin 1432 dans LL 1212, fol. 30 v<sup>o</sup>), une mitre et une crosse quelques années plus tard « pour subvenir et remédier aux nécessités et affaires d'icelle esglise qui pour lors estoient grandes, obstant la guerre » (*ib.*, fol. 116).

d'un témoin oculaire, on y souffrit tous les maux de la guerre, famine, maladies, pillage<sup>1</sup>. L'année suivante, ce fut pis encore. Les Anglais se ruèrent sur l'abbaye, profanèrent le sanctuaire, et faillirent même mettre au pillage le trésor<sup>2</sup>.

Qu'avait bien pu devenir la bibliothèque de Saint-Denis, exposée à tant de dangers? Elle se trouvait, semble-t-il, dans l'église même, où elle occupait une partie de l'une des chapelles qui rayonnaient autour de l'abside, la chapelle Saint-Cucuphat, depuis Saint-Jean-Baptiste. Mais on avait dû la démolir « pour trouver lieu propre pour la sépulture du roy Charles VI<sup>e</sup> et de sa compaigne et espouse Ysabeau royne de France », laquelle d'ailleurs ne mourut que le 28 septembre 1435<sup>3</sup>. Les exécuteurs testamentaires du feu roi avaient bien remis au grand prieur, « pour ycelle librairie faire faire ailleurs », vingt-huit nobles d'or. Mais, vu la pénurie des temps, il fallut payer de cet argent le labour des vignes de l'abbaye et d'autres réparations plus urgentes. En recevant cette somme des mains du grand prieur, le 16 juin 1432, l'abbé Guillaume de Farréchal promit bien « de bonne foy » de la restituer quand l'abbaye serait « revenue en grant convalessance de biens, pour ycelle mectre, tourner et convertir au fait d'icelle librairie<sup>4</sup> ». Mais c'était tabler sur un avenir bien incertain, que les longs et âpres différends, survenus quelques années plus tard entre Jean Courtois et Philippe de Gamaches, n'étaient pas faits pour assurer.

1. *Ibid.*, *Chr. fr.*, ch. 101; *Chr. lat.*, ch. 103. Chartier parle avec émotion de tous ces désastres Il incrimine surtout Guillaume Brichanteau, sous-ordre de Talbot, « qui jacturas permaximas atque dampna nedum villatensibus, sed et sacratissime ecclesie beati Dyonisii juxta vires irrogavit, sacrilegium, vim, furtum, rapinam ac quevis piacula commictens. Sic ex villa uberrima ab hostibus effectum est villagium campestre, desolatum. Ve illis per quos talia contigerunt! » (éd. Samaran, p. 72).

2. Éd. Samaran, p. 74. Les Français eux-mêmes ne respectaient guère les richesses de l'abbaye. En 1423, Gérard de Bourbon, frère de l'abbé de Saint-Denis, fut condamné par le Parlement de Paris à restituer diverses pièces du trésor qu'il s'était appropriées : trois « angels » d'argent doré et autres parties du chef Saint-Denis, quatre mitres d'or, la crosse et le crosson, les Évangiles couverts d'or et autres reliques et joyaux (Arch. nat., X<sub>1A</sub> 1480, fol. 286, arrêt du 14 novembre 1423).

3. Le tombeau de Charles VI et d'Isabeau de Bavière avait été construit, en effet, dans le fond de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (P. Vitry et G. Brière, *L'Église abbatiale de Saint-Denis*, 1908, p. 138).

4. L'acte officiel d'où nous tirons ces renseignements fut inséré au registre des actes capitulaires (Arch. nat., LL 1212, fol. 31 v<sup>o</sup>-32 r<sup>o</sup>).

Je crois donc qu'on peut imputer aux désordres du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, plutôt qu'aux nouveaux troubles amenés au siècle suivant par les guerres de religion, comme le voulait L. Delisle<sup>1</sup>, la dispersion, tout au moins partielle, d'une collection de manuscrits qui atteignait encore à cette époque le total de plus de 1500 volumes<sup>2</sup>.

Reste à savoir comment le *Romanus* est passé de mains françaises en mains italiennes avant d'être finalement recueilli par la Bibliothèque du Vatican. Sur ce point, nous sommes dans le domaine des hypothèses.

On pourrait voir une occasion de « fuite » dans les rapports qu'entretint Jean Courtois avec le concile de Bâle quand il y poursuivait et qu'il finit par y obtenir la confirmation de son élection. C'est un fait bien connu que les humanistes italiens ont profité du concile de Bâle pour jeter leurs filets sur l'Allemagne et sur la France. Ils étaient là en grand nombre, le cardinal Albergati et son secrétaire Thomas Parentucelli, Aurispa, Landriani, Traversari, Pizolpasso, évêque de Pavie, Æneas-Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, et bien d'autres<sup>3</sup>.

Si l'un d'eux a obtenu de Jean Courtois le *Virgile* de Saint-Denis en échange de quelque complaisance, il ne s'en est pas vanté, ou du moins on n'a rien signalé, que je sache, à ce sujet.

On peut supposer aussi qu'après la mort de Jean Courtois, le *Virgile* fit retour à la bibliothèque de Saint-Denis et qu'il n'en

1. *Cabinet des Manuscrits*, I, 200.

2. On voit, d'après la cote inscrite sur un sacramentaire mérovingien venant de Saint-Denis (Vat. Reg. 257) que la librairie de Saint-Denis renfermait au moins 1523 volumes (et non 1253, comme une faute d'impression l'a fait dire à L. Delisle, *op. cit.*, III, 356) répartis en quarante-trois sections au bas mot. Il est vrai que ce n'étaient pas tous des manuscrits littéraires. Des documents d'archives, comme certains cartulaires de l'abbaye, en faisaient partie. C'est ainsi que l'un des cartulaires du xiii<sup>e</sup> siècle (Arch. nat., LL 1156) porte au fol. 1 la cote XXXVIII, XIII<sup>e</sup> VII, et l'ancien inventaire noir (*Ibid.*, LL 1184), au fol. 3, après la table, la cote : XXXVIII, XIII<sup>e</sup> XI.

Ces renseignements sur le nombre des manuscrits de Saint-Denis au milieu du xv<sup>e</sup> siècle sont confirmés par les débats d'un procès intenté en 1465 à l'abbé de Saint-Denis, Jean Jouffroy, par Jean Mellet, sous-prieur du monastère. Il y est question de la « librairie, ou il a bien XVI<sup>e</sup> voulummes de livres » (Arch. nat., X<sup>1a</sup> 4809, fol. 115 v<sup>o</sup>, 30 mai 1465).

3. R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici*, t. I, 1905, ch. VII, p. 114 et suiv. : Le scoperte durante il concilio di Basilea. — Il est vrai, ainsi que veut bien me le faire remarquer M. l'abbé Lesellier, qu'à cette date de 1440, l'antipape Félix V était déjà élu et que presque tous les humanistes italiens avaient rejoint Eugène IV.

sortit, pour n'y plus revenir, qu'au cours des années suivantes. M. de Nolhac pense qu'il s'agit d'un cadeau fait par l'abbaye à l'un des papes lettrés du xv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, encore qu'on puisse assurer que le couvent n'a pas été appelé à en délibérer, aucun acte capitulaire ne faisant allusion à la cession du manuscrit<sup>2</sup>.

Mais la disparition a pu être clandestine et l'indélicatesse commise par l'abbé lui-même.

Dans ce cas, on penserait volontiers au premier abbé commendataire de Saint-Denis, Jean Jouffroy, ou à son successeur immédiat, Jean de Bilhères-Lagraulas, tous deux plus occupés de politique que de vie conventuelle et plus soucieux de leurs intérêts personnels que des établissements ecclésiastiques dont ils avaient la charge.

Jean Jouffroy fut abbé de Saint-Denis de 1464 à 1473 en même temps qu'évêque d'Arras, archevêque d'Albi, enfin cardinal, et il mourut peu avant l'époque où la présence du *Romanus* au Vatican est officiellement signalée. Né à Luxeuil vers 1412, il avait étudié et même enseigné à Pavie. Il avait rempli de nombreuses missions en Italie; il avait noué des relations avec divers savants italiens; il recueillait volontiers des livres, de concert avec un de ses contemporains et amis, Jean Le Jeune, évêque de Théroutanne et cardinal de Bourgogne, qui avait fait explorer les bibliothèques de France<sup>3</sup>. Il avait deux bibliothèques, l'une en France, l'autre à Rome, et ne s'embarassait pas, semble-t-il, de scrupules pour les enrichir, car, étant abbé de Saint-Denis depuis un an à peine, il avait été accusé par certains de ses moines d'avoir détourné à son profit des livres de l'abbaye, ce dont il se défendit, d'ailleurs, vigoureusement<sup>4</sup>. Par testament il donna la première à son neveu, la seconde à l'abbaye de Saint-Denis<sup>5</sup>. Mais rien ne s'opposerait à

1. *Mélanges de l'École française de Rome*, t. IV, 1884, p. 318.

2. Nous avons la série complète des actes capitulaires de Saint-Denis pour cette époque. Le premier volume (Arch. nat., LL 1212) va de 1429 à 1454 : le second (LL 1213) de 1455 à 1481.

3. « Cardinalis Morinensis diligentia bibliothecae omnes gallicae ab inquisitoribus evolutae ac resupinatae fuerunt » (R. Sabbadini, *Biografia di G. Aurispa*, p. 109, d'après une lettre de Bartolomeo Fazio).

4. « Il avoit dit que donneroit des livres, mais il les [a] emportez, voire et une belle Bible qui est de l'abbaye » (Arch. nat., X<sup>1A</sup> 4809, fol. 115 v°, 30 mai 1465). — Mais l'avocat de l'abbé proteste : « Si n'a point emporté la belle Bible, ne les livres de l'abbaye » (*Ibid.*, fol. 117 v°, 6 juin 1465). M. A. Thomas a bien voulu nous signaler ce curieux procès plaidé devant le Parlement de Paris.

5. Ce testament a été publié par Martène et Durand dans le *Thesaurus novus*

ce qu'il eût profité de son titre d'abbé de Saint-Denis pour faire passer à Rome sous le manteau le plus beau *Virgile* de son monastère, soit à l'époque où, traitant pour le compte de Louis XI, l'abolition de la Pragmatique, il travaillait à se concilier les faveurs de Pie II en vue du chapeau cardinalice, soit en toute autre occasion.

Quant au successeur de Jouffroy, Jean de Bilhères, bien qu'il ne semble pas avoir eu un goût aussi vif pour les manuscrits de l'Antiquité classique, on ne saurait être surpris qu'il eût joué le premier rôle dans la cession au pape du *Virgile* de Saint-Denis. C'est le 7 mai 1474 qu'il fut élu par le chapitre abbatial, mais il eut beaucoup de peine à se faire agréer par Sixte IV, qui lui aurait préféré le cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouteville. Il ne lui en coûta pas moins de 4,692 écus d'or pour ses bulles et ce n'est que le 31 juillet 1475 qu'il obtint enfin la confirmation pontificale. Le 20 août de cette année, son procureur Jean Vachereau, chanoine du Mans, faisait à sa place sa visite *ad limina*<sup>1</sup>. Or, quelques semaines plus tard, le bibliothécaire Platina prêtait à Julien de la Rovère le *Virgile* en capitales. Faut-il voir là autre chose qu'une simple coïncidence?

*anecdotorum*, I, 1717, col. 1841-1844. Cf. Ch. Fierville. *Le cardinal Jean Jouffroy*. Jean Jouffroy avait légué à l'abbaye le quart de tous ses biens, libéralité à laquelle l'abbaye dut finalement renoncer, ne se réservant dans la succession que les tapisseries et la bibliothèque (Arch. nat., LL 1213, acte capitulaire du 7 novembre 1480).

1. Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis* (Bibl. du xv<sup>e</sup> siècle, t. XXVI), 1921, p. 16.